

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal  
Les manuscrits non insérés seront rendus

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 11 novembre 1901, S. A. S. le Prince a promu S. Exc. M. Georges-Marie-Olivier Ritt, Gouverneur Général de la Principauté, au grade de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles.

Par Ordonnance du même jour ont été nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

**Commandeur :** M. Alexandre de Batourine, Consul Général de Russie dans la Principauté.

**Officier :** M. le Baron de Redwitz, Consul Impérial et Royal d'Allemagne dans la Principauté.

**Chevaliers :** M. le Comte Henry-Marie-Isidore de Christen, Colonel, Commandant Supérieur des Gardes d'honneur et des Carabiniers ;

M. Hector Otto, Adjoint au Maire de la ville de Monaco ;

M. le Chanoine Léon Fauthier, Inspecteur des Ecoles, Secrétaire de la Commission administrative de l'Orphelinat ;

M. Jules Devred, ancien Receveur des Postes et Télégraphes du bureau de Monte Carlo.

Par une autre Ordonnance du même jour, la Médaille d'honneur de 2<sup>e</sup> classe a été accordée aux sieurs :

Alfred Pauthier, Adjudant aux Carabiniers ;  
Ernest Descamps, Huissier du Consulat Général de Monaco à Bruxelles ;

Dominique-Michel Requienda, Carabinier ;  
François-Louis Gaziello, ancien Carabinier, garçon de bureau au Gouvernement.

La Médaille d'honneur de 3<sup>e</sup> classe a été accordée au sieur Romain Gastaud, Agent de Police.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

S. A. S. le Prince Albert, accompagné de M. le Baron de Gail, son Aide de Camp, et de M. Charles-Roux, est arrivé au château « Neues Palais », mardi dernier dans l'après-midi ; S. M. l'Empereur, en petite tenue de marine, attendait le Prince et l'a conduit à son appartement. S. M. l'Impératrice a reçu Son Altesse Sérénissime un peu plus tard. Plusieurs personnes étaient invi-

tées au dîner, notamment S. Exc. le Comte de Bülow, Chancelier de l'Empire, l'Amiral Tirpitz, Ministre de la Marine, Van Bezold, Chef du service météorologique, Möbins, Directeur du Muséum d'histoire naturelle.

Mercredi, l'Empereur a conduit le Prince au château de Sans-Souci que Sa Majesté lui a fait visiter. Au dîner étaient invités plusieurs personnages officiels et les directeurs des principales Compagnies de navigation de l'Empire.

S. A. S. le Prince Albert a quitté le château jeudi, pour se rendre à Kreuth, chez S. A. R. le Duc Charles Théodore en Bavière.

### LA SAINT-ALBERT

Des circonstances exceptionnelles ont obligé d'apporter des modifications essentielles à l'ordre du programme établi pour la célébration de l'annuelle fête de la Saint-Albert, néanmoins, cette fête chère à tous les cœurs monégasques, a eu lieu avec un très grand éclat et nous allons en résumer ici les points principaux.

Les réjouissances populaires de la veille ont été remplacées par une large distribution de secours aux pauvres de la ville, et la fête a commencé vendredi 15 novembre par la traditionnelle et imposante cérémonie du *Te Deum*, à la Cathédrale, cérémonie à laquelle ont assisté toutes les autorités civiles et militaires en grand uniforme ainsi que les membres du corps consulaire et une affluence nombreuse de notabilités et de familles monégasques. De l'Hôtel du Gouvernement, le cortège officiel, ayant à sa tête S. Exc. M. le Gouverneur Général, s'est rendu à l'église où arrivait, d'autre part, le cortège des membres du Tribunal Supérieur et de la Justice de Paix avec les avocats en robe. La grand' messe a été célébrée par M<sup>re</sup> Guyotte, vicaire capitulaire, assisté du chapitre et du clergé de la Principauté. Les gardes d'honneur et les carabiniers en armes faisaient la haie autour du transept au milieu duquel se tenaient les autorités. La messe et le *Te Deum* ont été chantés par la Société Chorale l'*Avenir*, avec accompagnement des orgues et de l'orchestre, sous la direction de M. Bellini, maître de chapelle.

Le cortège officiel s'est rendu, à l'issue du service religieux, sur la place du Palais, pour la revue des Gardes d'honneur et des Carabiniers. Après avoir passé devant le front des deux compagnies, S. Exc. M. le Gouverneur Général a remis avec le cérémonial réglementaire la croix de Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles à M. le Colonel Comte de Christen auquel, il a adressé quelques paroles d'éloges, chaleureusement applaudies par la foule. Son Excellence a ensuite remis les médailles d'honneur décernées à MM. Alfred Pauthier, adjudant des Carabiniers ; Michel Requienda, carabinier ; Louis Gaziello, ancien brigadier, et Romain Gastaud, agent de police, qu'il a également félicités. Le défilé a eu lieu ensuite, au son de la fanfare des Gardes.

Après la revue, S. Exc. M. le Gouverneur Géné-

ral a regagné, avec ses invités, l'Hôtel du Gouvernement où, comme chaque année, il a offert un grand banquet. Superbement servi dans la salle du Conseil d'Etat, ornée et pavoisée pour la circonstance de guirlandes fleuries et d'écussons aux armes des Grimaldi, ce banquet, par une nouvelle et très heureuse disposition des tables, a réuni autour de M. le Gouverneur Général un nombre de convives beaucoup plus élevé que les années précédentes. En face de Son Excellence a pris place M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, et autour d'eux MM. les officiers de la Maison du Prince, les Consuls accrédités dans la Principauté et les membres du Conseil d'Etat. La plupart des fonctionnaires civils et militaires et les membres de l'Ordre de Saint-Charles étaient présents à cette réunion à laquelle manquaient, pour cause de deuil, les représentants du clergé.

Au dessert, S. Exc. M. le Gouverneur Général se lève et en termes éloquentes félicite tout d'abord, au nom de Son Altesse Sérénissime, le Corps consulaire qui s'acquitte avec autant de compétence que de tact et de distinction d'une mission délicate entre toutes. Il prie en même temps MM. les Consuls de vouloir bien transmettre à leurs gouvernements respectifs les vœux sincères du Prince pour leurs Chefs d'Etat et leurs familles.

L'orateur rappelle à cet instant les distinctions honorifiques que Son Altesse a conférées cette année : la croix de Commandeur de l'Ordre de Saint-Charles à M. de Batourine, Consul Général de Russie, chambellan de S. M. le Tsar, du Souverain d'un des plus vastes et des plus puissants empires de la terre, qui, dit-il, « met Sa gloire à poursuivre le sublime idéal de la paix universelle » ; la croix d'Officier à M. le Baron de Redwitz, le très distingué Consul d'Allemagne dont on regrette l'absence pour des motifs de santé ; la croix de Chevalier à M. Hector Otto, Adjoint au Maire et Consul des Pays-Bas.

M. le Gouverneur Général se fait ensuite l'interprète des sentiments de satisfaction de Son Altesse Sérénissime à l'égard du corps des fonctionnaires de la Principauté dont il fait l'éloge, s'attachant à faire valoir le zèle et les mérites de tous et rappelant les distinctions honorifiques accordées cette année à M. le Baron de Rolland, Président du Tribunal Supérieur, fait Officier de Saint-Charles ; à M. le Comte Gastaldi, Maire de Monaco, fait Commandeur ; à MM. le Colonel Comte de Christen, le docteur Vivant, le chanoine Pauthier et le Receveur des Postes et Télégraphes Devred, faits Chevaliers.

L'orateur rappelle également les services rendus par le comité des travaux publics dont deux membres, MM. Jean Marquet et François Médecin, ont été décorés pour leur remarquable collaboration au pavillon monégasque de l'Exposition Universelle de Paris. Il ajoute qu'il tient à faire une mention à part à la Société des Bains de Mer, constamment disposée à prêter son concours le plus entier et le plus militant à toutes les bonnes œuvres avec une inépuisable générosité ; et il féli-

cite, en terminant, la presse locale de son concours justement apprécié.

Puis, résumant le rôle de S. A. S. le Prince Albert 1<sup>er</sup> dans l'histoire de la Principauté, l'orateur continue en ces termes :

Messieurs, en distribuant, comme je viens de le faire, les remerciements de Notre Souverain, j'ai résumé en réalité toute l'organisation de la Principauté, organisation composée d'éléments choisis et éprouvés, qui fait grand honneur à la pensée créatrice d'un ensemble de tous points exceptionnel.

Modifiée suivant les changements des temps, l'action des Princes de l'antique maison des Grimaldi a trouvé dans des voies nouvelles le moyen d'affirmer sa vitalité. Si les plus anciens ont acquis leur renom dans les luttes maritimes, alors que la hardiesse et l'habileté pouvaient suppléer au nombre, leurs successeurs ont demandé à une sage administration la continuation de leur prestige.

Cette tradition héréditaire, Son Altesse Sérénissime Albert 1<sup>er</sup> aura, dans l'histoire, le mérite de l'avoir énergiquement poursuivie et complétée par les plus utiles mesures.

Sous son règne, les faits sont là pour l'attester, la Principauté a réalisé de saisissants progrès. Des quartiers entiers ont été créés comme par enchantement, dotés de voies bien entretenues et de superbes édifices; la législation nationale s'est enrichie de nouveaux Codes apportant de notables améliorations aux anciennes lois; les innovations introduites dans l'hygiène publique ont déjà servi de modèle à de grandes villes;

La collection des archives monégasques a pris rang parmi les plus célèbres;

La réputation des expositions universelles annuelles des Beaux-Arts, due à une haute et gracieuse influence, s'est étendue au loin;

Les manifestations musicales et théâtrales sont arrivées à un rare degré de perfection.

Rien que pendant l'année qui s'achève, nous avons assisté à l'installation de la Mairie dans un local vraiment digne d'elle, méritant tous les suffrages pour son confort et pour son originalité;

On a adjugé la construction d'un nouveau boulevard, conçu dans des conditions qui promettent, avec la mise en valeur de toute une région pour ainsi dire inaccessible auparavant, une série de villas étagées en ravissante situation.

L'adjudication des travaux de la première jetée du port, dont le plan complet a été dressé par l'Ingénieur en chef des ports de Marseille, a eu lieu au profit d'entrepreneurs ayant déjà fait leurs preuves dans la Principauté; on procède à l'installation de leurs nouveaux chantiers.

La construction de l'hôpital va prendre fin; dans quelques mois sera inauguré ce superbe établissement, d'un aspect remarquable dans sa simplicité voulue, et où sont réunies les meilleures applications de tout ce que l'architecture présente de plus complet en ce genre.

Le Musée, autre œuvre magnifique du même Inspecteur Général des travaux, est poussé avec la plus grande activité. Dès le mois d'avril dernier, on a pu aménager quelques-unes des salles de son rez-de-chaussée pour donner asile au premier congrès de l'Association Internationale de la Marine.

La réputation des membres de ce congrès, l'ampleur des vues de leur programme, l'utilité pratique de leurs propositions, la désignation de notre Prince pour présider un bureau permanent destiné à jouer un grand rôle dans toutes les hautes questions maritimes, ont constitué à la fois pour cette réunion importante un succès considérable et pour les annales de la Principauté un nouveau chapitre glorieux.

Tout cela, Messieurs, proclame bien haut le mérite de Notre Souverain, qui a ainsi orienté les destinées de son pays et qui a pris personnellement une part des plus militantes; non seulement à tous ces projets et aux mesures réclamées par leur exécution; mais aussi à des travaux mettant en relief son amour de la science, sa sollicitude pour les populations maritimes, sa recherche passionnée des progrès et des inventions les plus modernes (sondages à des profondeurs inexplorées, correspondances à travers l'espace, télégraphie sans fil, procédés de sauvetage, direction des ballons, stations météorologiques au milieu de l'océan).

Nous devons tous être fiers de collaborer à un titre quelconque à de telles œuvres, et c'est dans toute la sincérité d'une reconnaissance légitime que vous répéterez avec moi :

Honneur à Son Altesse Sérénissime !

Vive le Prince Albert 1<sup>er</sup> !

Levons aussi nos verres à la santé de Leurs Altesses Sérénissimes Madame la Princesse Alice, et Monseigneur

le Prince Héréditaire, et en l'honneur de toute la Famille Souveraine.

Une ovation enthousiaste accueille cette belle péroraison et souligne ce toast. Après que les applaudissements se sont calmés, M. le Commandeur Simondetti, doyen du corps consulaire, prend la parole; il porte la santé de Leurs Altesses Sérénissimes et se félicite ensuite des rapports si cordiaux et si courtois qui facilitent au corps consulaire la mission dont il est chargé; il prie M. le Gouverneur Général de bien vouloir transmettre à la Famille Souveraine les vœux du corps consulaire tout entier.

M. le Baron de Rolland prononce alors à son tour cette éloquente allocution :

MESSIEURS,

Il est de tradition, dans ce banquet solennel et charmant, qu'au discours dans lequel le Gouverneur Général convie ses hôtes à renouveler avec lui leurs vœux pour Son Altesse Sérénissime, un membre de la grande communauté des autorités et fonctionnaires, lui réponde au nom de tous. Depuis bien des années, ce rôle était rempli avec une conviction, un élan et une joie manifestes, par le vénérable prélat dont la perte mettait hier la Principauté en deuil. Mais, si légitimes que soient nos regrets de ne plus l'avoir au milieu de nous, ils ne doivent pas, je pense, nous faire interrompre un usage qui marque d'une façon frappante la touchante communion de sentiments existant, dans ce pays fortuné, entre le chef du gouvernement et ceux qui sont chargés d'administrer les divers services publics.

Il serait d'autant moins à propos d'y déroger cette année, que, par la puissance magique de son amabilité, notre cher Gouverneur semble avoir reculé les murs de cette salle, afin de nous y réunir plus nombreux que jamais, désireux, comme il le disait si gracieusement, de voir coude à coude au plaisir ceux qu'il voit coude à coude à la peine, et que par une heureuse coïncidence, une occasion toute spéciale nous est offerte de lui témoigner l'unanimité de nos respectueuses sympathies.

Voilà pourquoi, ayant l'honneur d'être placé à son côté, j'ai cru avoir également l'obligation de prendre exceptionnellement la parole aujourd'hui, au nom de ceux qui sont chargés par la haute confiance du Prince, des intérêts moraux et matériels de ce pays.

Tout d'abord, Excellence, je dois vous assurer, ou plutôt vous répéter, — car nos applaudissements vous l'ont déjà donné à entendre, — que cette année, comme toujours, l'hommage par vous rendu à notre Auguste Souverain a trouvé dans nos cœurs un long et fidèle écho. Oui, j'ose l'affirmer sans crainte de me tromper, nous savons tous apprécier ces manifestations incessantes de sa haute sollicitude, que vous nous avez rappelées avec l'éloquence qui vous est familière et qui ne constitue pas, pour vos invités, le moindre régal de vos somptueux festins. Pour ne parler que de quelques-unes des plus récentes, tous nous avons applaudi à la décision ordonnant la création, dans notre rade coquette, d'un port commode et sûr, à l'abri duquel navires de commerce et yachts de plaisance viendront apporter à la Principauté de nouveaux éléments de prospérité et de richesse. Tous nous voyons, avec une émotion compatissante, s'achever cet asile, où plutôt cette petite cité, qui s'élève, là-bas, dans un site exceptionnellement propice, où les déshérités de la vie, en proie à la double infortune de la maladie et de la pauvreté, trouveront bientôt en grand nombre, sous la direction éclairée d'un personnel médical plein de dévouement, les soins empressés, délicats et maternellement affectueux de ces femmes admirables qu'on a justement appelées les « anges de la charité. »

Tous, dans un autre ordre d'idée, nous assistons avec fierté à l'avancement des travaux de ce monument grandiose, où, grâce à une noble passion, servie par une compétence et une énergie auxquelles le monde savant se plaît à rendre hommage, vont s'accumulant, chaque année, de véritables trésors pour la science, qui feront un jour du Musée Océanographique de Monaco, un établissement sans pareil dans l'univers entier.

Tous enfin, nous comprenons la portée de ces congrès internationaux, comme celui du mois d'avril dernier, qui attirent au milieu de nous nombre de personnalités éminentes de l'étranger, et leur permettent de constater que les habitants de ce pays enchanteur ne s'endorment pas dans les délices où semblent les bercer la Nature et l'Art; mais qu'ils savent marcher vers le progrès aux côtés des peuples les plus avancés dans la civilisation, et prendre leur part dans les idées et les événements par où se marquent les grandes étapes de l'humanité dans la poursuite de son idéal. Vous avez bien voulu, Excellence,

souligner d'un mot particulièrement flatteur, le rôle que la haute confiance de son Altesse Sérénissime m'a appelé à jouer dans les deux premières réunions de ce genre qui se sont tenues sur ce rocher. Je vous en remercie cordialement comme de toutes les marques d'estime et de bienveillance affectueuse que vous m'avez tant de fois prodiguées. Mais, sans penser avoir mérité aucun éloge pour cela, je suis heureux, je l'avoue, d'avoir pu coopérer à l'organisation de ces congrès; car j'ai la conviction qu'ils ont ouvert pour la Principauté une ère féconde à tous égards, et que, grâce à l'accueil magnifique fait à ses hôtes, ils lui ont acquis des amis puissants et fidèles dans tous les pays qui s'y trouvaient représentés. En prenant l'initiative de les convoquer, le Prince s'est donc acquis un titre de plus à la reconnaissance de tous ses sujets; et je puis vous certifier, Excellence, que pour celui-là, comme pour tous les autres, que vous avez si bien mis en relief et que je suis forcé de négliger, elle lui est certainement et à jamais acquise.

Tout à l'heure, parlant en son nom et vous inspirant de cette bonté toute paternelle qu'il aime à manifester, vous avez donné à tous les corps, à toutes les administrations ici représentées, sans en oublier aucune, un témoignage précieux de sa haute satisfaction. Nous en avons été et en demeurons profondément touchés. Mais nous pouvons vous répondre que l'accomplissement du devoir devient facile et doux, quand il a lieu sous la double impulsion du sentiment que je viens de dire et de l'exemple venu de haut. Comment, en effet, pourrions-nous négliger les intérêts spéciaux confiés à chacun de nous, alors que nous voyons notre Souverain Lui-même travailler sans cesse à éviter qu'aucun d'eux ne reste en souffrance, et nous donner à tout instant la preuve de ses préoccupations généreuses; quand nous voyons au milieu de nous, l'homme éminent auquel Il a confié la direction de tous les rouages de l'Administration, prodiguer, sans compter, et son temps et ses peines, soutenu dans cette lourde tâche par un amour ardent du bien public et un dévouement sans bornes au Prince et à la Principauté.

Ce zèle, ce dévouement, Excellence, Notre Auguste Souverain vient de les reconnaître, en vous élevant à la dignité de Commandeur de Saint-Charles, après trois années seulement de grade d'Officier, délai strictement imposé par les Statuts de l'Ordre. A côté de cette marque éclatante de sa haute estime, tout compliment que j'essayerais de vous faire serait fatalement condamné à paraître terne et banal. Aussi, renonçant à vous en présenter aucun, je m'adresserai directement au Prince, et, au nom de ceux que vous venez de si gracieusement féliciter, au nom de vos collaborateurs immédiats de chaque jour, dont vous avez eu tôt fait de gagner le dévouement absolu et qui m'ont chargé tout spécialement d'être leur interprète auprès de vous; au nom du Conseil d'Etat, que vous présidez avec tant d'autorité, de tact et d'affectueuse courtoisie; au nom du clergé, dont les chefs ont été privés par leur grand deuil de se joindre à nous, mais qui ne me pardonneraient pas de les oublier en cette circonstance, car ils vous voient avec un réel bonheur et un profond respect honorer la religion, en homme d'Etat pénétré de son absolue nécessité, et, en suivre les préceptes en chrétien épris de son idéal sublime; au nom de la Magistrature, dont vous comprenez si bien les hautes et difficiles fonctions et à laquelle vous manifestez en toutes circonstances une estime dont elle s'honore; au nom de la Municipalité, émanation de cette population monégasque au bonheur de laquelle vous vous consacrez tout entier; au nom de tous les services groupés autour de vous, de toutes ces Commissions dont vous dirigez et éclairez les travaux sans vous lasser jamais, au nom enfin de tous ceux qui vous ont vu à l'œuvre depuis six ans, qui vous vénèrent et qui vous aiment, je remercie Son Altesse Sérénissime de cette distinction, qui répond si bien à leurs sentiments et à leurs vœux, et augmente encore pour eux la joie de ce jour de fête. (*Applaudissements prolongés*).

Ces applaudissements prolongés, auxquels j'avais tout lieu de m'attendre, mais qui ne m'en causent pas moins un très vif plaisir, m'inspirent cependant, Excellence, un regret: c'est que la noble et digne compagne de votre vie, qui partage avec vous les sympathies de la population tout entière, ne soit pas là pour les entendre et en jouir. Ils auraient été doux à son oreille et chers à son cœur. Mais j'espère que quelque écho en parviendra jusqu'à elle et lui portera en même temps nos vives et respectueuses congratulations.

Et maintenant, Monsieur le Gouverneur Général, je vous prierai de vouloir bien vous faire à votre tour, auprès de Son Altesse Sérénissime, l'interprète spécial de ceux d'entre nous qui, soit aujourd'hui, soit depuis

le 15 novembre dernier, ont obtenu une marque de sa haute bienveillance, sous la forme d'une nomination ou d'une promotion dans son Ordre de Saint-Charles. En lui exprimant notre profonde gratitude, veuillez lui dire que nous considérons la croix qui orne notre poitrine, moins comme une récompense que comme un encouragement à augmenter encore, si possible, notre zèle pour le bien public, et qu'elle constitue pour nous un signe de loyalisme auquel nous ne faillirons jamais. Vous avez trouvé pour chacun de nous, à ce sujet, une de ces phrases délicatement élogieuses dont vous avez le secret. Nous vous en remercions de tout cœur, et nos remerciements vont plus loin que vos paroles elles-mêmes : car nous savons tous, ici, avec quel soin empressé vous notez, pour les signaler au Prince, les titres qui vous semblent de nature à provoquer ses faveurs.

Tous aussi, nous avons pu constater avec quelle bonté et quel esprit de justice il fait état de vos indications et enregistre lui-même les mérites exceptionnels dont il peut se rendre compte personnellement. C'est ainsi que les distinctions, comme celles auxquelles nous applaudissons aujourd'hui, sont pour nous tous une source féconde de noble émulation et nous procurent l'occasion agréable de répéter dans un élan commun de reconnaissance pour celui de qui elles émanent et de dévouement envers son Auguste famille : Vive Son Altesse Sérénissime le Prince ! Vive Son Altesse Sérénissime la Princesse ! Vive Son Altesse Sérénissime le Prince héritaire !

Le discours de M. le Baron de Rolland est acclamé par les convives.

M. le Gouverneur Général, très ému, remercie de cœur M. de Rolland de ses très chaleureuses paroles, et l'assistance de l'accueil qu'elles ont reçu. Il reporte à tous ceux qui travaillent pour la Principauté, la plus grande part de la récompense qu'il a obtenue et rappelant sa comparaison du début, il ajoute que lors d'un assaut, les premiers qui plantent le drapeau sur la hauteur emportée, n'y seraient jamais parvenus si tous les autres ne leur avaient prêté l'épaule pour y monter.

Les convives se sont séparés en emportant le meilleur souvenir de cette brillante réunion.

La pluie qui avait commencé à tomber doucement pendant la revue et qui, au cours de l'après-midi s'était transformée en fortes averses, a fait remettre au surlendemain les réjouissances publiques extérieures.

Donc, c'est avant-hier dimanche qu'ont eu lieu les concerts, illuminations et feux d'artifice portés au programme. Dans l'après-midi, la fête organisée par la Société de Gymnastique, sur le terrain Radziwill, a été fort réussie, et il y a eu foule au concert donné, de 4 à 5 heures, au kiosque des terrasses du Casino, par la musique de la *Lyre Monégasque* et la Société Chorale *l'Avenir*.

Le soir, et malgré quelques gouttes de pluie que ne faisait pas prévoir le beau ciel de la matinée, les illuminations ont été féeriques. Le Palais, tous les édifices publics, les hôtels et la plupart des villas et maisons particulières de toute la Principauté étaient superbement pavoisés et éclairés. Mais c'est surtout le Casino de Monte Carlo, ses terrasses et ses jardins qui présentaient un coup d'œil magique et l'ornementation où s'alliaient harmonieusement les lampions, lanternes vénitiennes, rampes de gaz et cordons de lampes électriques, fait le plus grand honneur à l'initiative aussi somptueuse qu'artistique de l'Administration de la Société des Bains de Mer.

Deux feux d'artifice ont été tirés avec un entr'acte rempli par le défilé de la retraite aux flambeaux. D'abord, le feu d'artifice de M. Stevano, sur la batterie de la place du Palais, puis le grand feu d'artifice de M. Bajocchi, tiré aux abords de la Porte-Neuve en face de la tribune construite sur le côté des terrasses du Casino, tribune dont M. le Directeur Général de la Société des Bains de Mer a fait les honneurs à S. Exc. M. le Gouverneur Général et aux nombreux invités.

Un concert à grand orchestre dirigé, sur le kiosque des terrasses, par M. Léon Jehin a clôturé fort artistiquement la série des réjouissances

et l'*Hymne Monégasque* qui le terminait a été longuement acclamé par la foule.

Telle fut cette journée de dimanche qui prolongea brillamment les réjouissances de la Fête de la Saint-Albert que la population monégasque célèbre, chaque année, avec une joie enthousiaste témoignant de son vif et respectueux attachement pour son bien-aimé Souverain, le Prince Albert I<sup>er</sup>.

De solennelles obsèques ont été faites, jeudi dernier, à S. G. M<sup>sr</sup> Theuret, Evêque de Monaco.

La levée du corps a eu lieu à 9 heures et demie à la chapelle de l'Evêché, où le vénérable défunt était resté exposé pendant les deux jours précédents. Le funèbre cortège s'est rendu processionnellement à la Cathédrale par les rues des Vieilles-Casernes, l'avenue Saint-Martin, la place de la Visitation, les rues de Lorraine et du Milieu, la place du Palais et la rue du Tribunal. En avant marchait une section de la Compagnie des Carabiniers sous les ordres du lieutenant Messagier; puis venaient successivement les jeunes filles de l'Orphelinat, les demoiselles du Pensionnat des Dames de Saint-Maur, les élèves du Collège de la Visitation, la Société de musique la *Lyre Monégasque*, précédée de son drapeau, l'Archiconfrérie des Mères Chrétiennes, les Dames de Saint-Maur, la Confrérie des Pénitents, le drapeau et la Société Philharmonique, tous les membres du Clergé de la Principauté et les chanoines du Chapitre, en camail d'hermine et en grand manteau violet.

Précédant le char funèbre, marchaient le R. P. Colomban, abbé mitré du monastère de Lérins; M<sup>sr</sup> Dafra, évêque de Vintimille; M<sup>sr</sup> Arnaud, évêque de Fréjus; M<sup>sr</sup> Chapon, évêque de Nice; M<sup>sr</sup> Lacroix, évêque de Tarentaise; M<sup>sr</sup> Béguinot, évêque de Nîmes; M<sup>sr</sup> Ardin, archevêque de Sens, et enfin, en chape noire brodée d'or, M<sup>sr</sup> Petit, archevêque de Besançon, qui officiait.

Le cercueil placé sur un corbillard, traîné par quatre chevaux, était recouvert du manteau du défunt avec sa mitre et sa crosse. Derrière marchait un valet de pied portant sur un coussin la croix pectorale et les décorations de M<sup>sr</sup> Theuret.

Les cordons du char funèbre étaient tenus par MM. le baron de Rolland, président du Tribunal Supérieur, vice président du Conseil d'Etat; le chevalier de Lattre, Secrétaire d'Etat; le comte de Maleville, Secrétaire général du Gouvernement; le chevalier de Loth, premier adjoint, remplaçant M. le Maire, indisposé; le comte Bertora, Grand Officier de l'Ordre de Saint-Charles; le colonel comte de Christen, Commandant Supérieur.

Le deuil était conduit, pour le clergé du diocèse, par M<sup>sr</sup> Guyotte, vicaire capitulaire, et, pour la famille, par M. le chanoine honoraire Carli, secrétaire particulier de M<sup>sr</sup> Theuret.

Le char funèbre était escorté par un détachement des gardes d'honneur, sous le commandement du commandant Plati.

S. A. S. le Prince s'était fait représenter par M. le Colonel de Castro, son aide de camp, qui marchait en tête du cortège.

Toutes les autorités civiles et militaires de la Principauté, y compris les magistrats en robes, accompagnaient S. Exc. le Gouverneur Général entre deux pelotons de Carabiniers, commandés par le lieutenant de Capella.

M. Granet, préfet des Alpes-Maritimes, accompagné de son Secrétaire particulier, avait tenu à assister aux obsèques de M<sup>sr</sup> l'Evêque. M. le général Joly, gouverneur de Nice, empêché, s'y est fait représenter par son officier d'ordonnance.

Pusieurs membres du corps consulaire avaient répondu avec empressement à l'invitation du vénérable chapitre.

Un grand nombre de notabilités monégasques, M. le Directeur général de la Société des Bains de Mer, l'Association amicale des anciens élèves des Ecoles chrétiennes avec une délégation de jeunes élèves, enfin les bureaux des deux Comités de

bienfaisance français et italien avec leurs drapeaux suivaient le convoi funèbre. L'attitude recueillie de la foule a été fort remarquée.

Un imposant service a été célébré à la Cathédrale, décorée de tentures de velours noir frangées d'argent. M<sup>sr</sup> l'archevêque de Sens a officié pendant la grand'messe, chantée par la Maîtrise et la Société Chorale, avec accompagnement d'orchestre, sous la direction de M. Bellini, maître de chapelle. La cérémonie s'est terminée après les cinq absoutes données par les archevêques et évêques présents. Le cercueil qui avait été placé sur un monumental catafalque, n'a été descendu qu'à l'issue des vêpres, vers quatre heures de l'après-midi, dans le caveau de la Cathédrale, affecté à la sépulture des évêques de Monaco.

Le Conseil d'administration vient de nommer M. Jacquier, secrétaire des Beaux-Arts, en remplacement de M. Mouton, décédé.

M. Jacquier, qui remplissait précédemment les fonctions de secrétaire-adjoint, ne sera pas remplacé et restera seul chargé du secrétariat du Palais des Beaux-Arts.

Tous les journaux se font l'écho d'une nouvelle qui a été apprise avec un vif intérêt par les habitants de la côte d'azur. Il s'agit des nouvelles expériences d'aviation que va tenter le célèbre aéronaute Santos-Dumont, qui, cette fois, installera son aérodrome dans la Principauté de Monaco, sur le terrain Radziwill, généreusement mis à sa disposition pour la construction du vaste hangar qui contiendra ses appareils. De ce point, le hardi aéronaute compte faire de nombreuses ascensions au-dessus de notre rade et tenter ensuite la traversée de Monaco en Corse.

Nous aurons au surplus lieu de revenir plus longuement sur ces sensationnelles expériences.

Dimanche prochain, 24 novembre, les Sociétés musicales de la Principauté fêteront la Sainte-Cécile.

Une messe sera chantée, à la Cathédrale par la Société Chorale *l'Avenir*. Divers morceaux de musique seront exécutés par la Société Philharmonique, la *Lyre Monégasque* et l'*Estudiantina*.

L'après-midi, à 2 heures et demie, la Société Chorale donnera une grande matinée lyrique au théâtre des Variétés.

La réouverture du Théâtre de Monte Carlo s'est brillamment effectuée par les *Mousquetaires au Couvent*, la populaire partition de Varney, qui a été jouée devant une salle très bien garnie.

L'interprétation, encadrée d'un luxe de décors et de costumes absolument parisiens, a été digne de ce qu'on était en droit d'attendre de notre scène, et c'est tout dire. Parmi les artistes citons les noms suivants, dont quelques-uns sont déjà sympathiquement connus à Monte Carlo : du côté des dames, M<sup>mes</sup> Pouget (Simone) Kerlord et Luciole, toutes fort charmantes et aussi agréables à voir qu'à entendre; et du côté du sexe fort, M. Richard, l'excellent ténor d'opéra-comique, Alberthal, Poudrier toujours réjouissant, etc....

N'oublions pas le ballet dont on avait agréablement corsé le spectacle et qui a valu à M<sup>lle</sup> de Biasi, la nouvelle étoile, un succès mérité.

Des applaudissements nourris ont témoigné du plaisir que le public avait pris à cette première soirée d'ouverture.

Ce soir représentation des *Saltimbanques*, l'amusant opéra-comique à grand spectacle de M. Louis Ganne.

Jeudi 21 novembre 1901, à 2 heures et demie

## 1<sup>er</sup> CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE

Sous la direction de M. Léon JEHIN

Obéron, ouverture .....	Weber.
Symphonie en ré mineur (n° 9) ....	Beethoven.
(Trois premières parties).	
Psyché, fragments symphoniques.....	César Franck
Danses Norvégiennes .....	Grieg.
Les Adieux de Wotan.....	Wagner.
(Incantation du feu — Scène finale de la <i>Walkyrie</i> ).	

Dans son audience du 12 novembre courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Eugène Pastore, né à San Remo (Italie), le 9

janvier 1881, électricien, sans domicile fixe, huit jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Laurent Marius, né à Toulon (Var), le 22 janvier 1881, journalier, sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Wladimir Matveieff, né à Nova-Darevnia (Russie), le 29 juillet 1870, interprète, sans domicile fixe, un mois de prison et 32 francs d'amende (même délit).

Emile Auzello, boucher, demeurant à Monte Carlo, 15 francs d'amende (sur appel d'un jugement de simple police), pour vente de viande au-dessus des prix du tarif.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 10 au 17 Novembre 1901

CANNES, b. Tante, fr., c. Davin,	sable.
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Marie, fr., c. Castinelli,	—
SAINT-TROPEZ, b. Ville-de-Marseille, fr., c. Ducou,	—
MENTON, balancelle <i>Ciro-Medico</i> , ital., c. Salvatore,	charbon.
SAINT-JEAN, vapeur <i>Estella</i> , mon., c. Dominici,	sur lest.

Départs du 10 au 17 Novembre

SANTO-STEFANO, bal. <i>Ciro-Medico</i> , ital., c. Salvatore,	sur lest.
CANNES, tartane <i>Marie</i> , fr., c. Castinelli,	—
— b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	—
— b. Ville-de-Marseille, fr., c. Ducou,	—
— b. La Paix, fr., c. Aune,	—
— b. Marcelle, fr., c. Ballet,	—
— b. Louise, fr., c. Garel,	—
— b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	—
— b. Tante, fr., c. Davin,	—

La famille EMMANUEL GASTAUD remercie sincèrement toutes les personnes qui ont bien voulu assister aux obsèques de

Madame Jeanne GASTAUD  
Née ARNUF

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco  
30, du Milieu, 30

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

Le lundi 25 novembre courant, à neuf heures et demie du matin, sur la place d'Armes à Monaco, il sera procédé, par le ministère de l'huissier assigné, à la vente aux enchères publiques d'objets déposés au greffe du Tribunal Supérieur, tels que : bagues en or et en argent, revolvers, couteaux, objets divers, etc.

Cette vente a été autorisée par Ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 4 octobre 1901, enregistré.

Au comptant, 5 % en sus pour frais d'enchères.  
Charles TOBON.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur Jacques BOIDO, boucher à Monaco, sont invités à se présenter au Palais de Justice, le 27 novembre courant, à 10 heures du matin, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics, s'il y a lieu.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Etude de M<sup>e</sup> L. VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE  
UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le douze octobre mil neuf cent un, enregistré, M. Louis GASTAUD, négociant en vins et comestibles, et madame Joséphine PIGNON, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, rue de la Turbie, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable, partant du

boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de soixante-quatre mètres carrés à prendre dans une propriété sise à Monaco, quartier du Castelleretto, cadastrée section B, 422 P, et confinant au midi et à l'ouest madame de Villaine, à l'est M. Orecchia et au nord la parcelle ci-après indiquée,

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AUX CÉDANTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Une bande de terrain d'une contenance de quatorze mètres carrés, sise au nord de la portion ci-dessus, avec laquelle elle ne formait qu'un tout, ayant à l'est et à l'ouest les mêmes confins que ci-dessus et au nord le surplus réservé par les cédants.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jour-d'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées, à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent un.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis VALENTIN, notaire à Monaco,  
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE  
UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le douze octobre mil neuf cent un, enregistré, monsieur Louis ORECCHIA, chef jardinier, et madame Jeanne MOLINARIO, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Devote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de cinquante-sept mètres carrés à prendre dans une propriété située à Monaco, quartier du Castelleretto, portée au plan cadastral sous le n° 422 P, de la section B;

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AUX CÉDANTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Une bande de terrain d'une contenance de trente-un mètres carrés, faisant partie de la même propriété, située au nord de la portion cédée à titre définitif.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jour-d'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent un.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

Etude de M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco  
2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE  
UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par M<sup>e</sup> Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le vingt-six octobre mil neuf cent un, enregistré, 1° monsieur François OLIVIER, propriétaire rentier,

2° Monsieur Donatien OLIVIER, rentier,

3° Et monsieur Adolphe-Thomas OLIVIER, employé au Casino,

Tous demeurant et domiciliés à Monaco, quartier des Révoires, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1° A TITRE DÉFINITIF :

Une portion de terrain d'une contenance de quatre cent soixante-dix mètres carrés à prendre dans une propriété sise à Monaco, quartier des Révoires, portée au plan cadastral sous le n° 92 de la section A, confinant au levant à un chemin, au midi et au nord aux bandes de terrain ci-après.

2° ET A TITRE PROVISOIRE POUR FAIRE RETOUR AUX CÉDANTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Deux bandes de terrain d'une contenance totale de cent vingt et un mètres carrés, situées l'une au nord et l'autre au midi de la portion ci-dessus indiquée, confinant à l'est un chemin et à l'ouest madame Fabi.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jour-d'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent un.

Pour extrait :  
L. VALENTIN.

Imprimerie de Monaco — 1901

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — Hauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

Novembre	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES réduites à 0 de température et au niveau de la mer					TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL		
	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. matin	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir					
11	761.4	757.2	757.4	757.2	756.5	15. »	16. »	15. »	13.5	13.5	70	Ouest faible.	Beau.		
12	758. »	757.2	757. »	757.3	757.5	14. »	16. »	15. »	13.5	13. »	69	id.	id.		
13	755.4	754.5	754. »	753. »	752. »	14.5	16.5	14.2	14. »	14. »	73	Sud fort.	Couvert, pluie.		
14	748. »	748.2	744.8	748.5	749. »	15.5	16.5	16.5	14.5	14.5	74	id.	Variable, pluie.		
15	748.5	750. »	750. »	749. »	749.5	14. »	14.5	13.5	13.5	14. »	72	Ouest faible.	Couvert, pluie.		
16	750.5	752. »	752. »	753. »	751. »	18. »	18. »	17.5	17. »	16.5	73	Sud faible.	Couvert.		
17	760. »	761.5	762. »	762.5	763. »	17. »	17.2	16. »	15. »	15. »	72	Ouest faible.	Variable, pluie.		
DATES					11	12	13	14	15	16	17	Pluie tombée : 53mm			
TEMPÉRATURES					Maxima.	16.3	16. »	16.5	17. »	15.5	18.3	17.2			
EXTREMES					Minima	12.7	17.7	13.5	13.5	13.2	15. »	13. »			